



Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20230405-D-2023-05-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

2023/1

Département du Val d'Oise
Centre Communal d'Action Sociale de La Frette-sur-Selle

**Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
du 5 avril 2023
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2023/5**

Nombre de Membres :
en exercice : 13
présents : 8
votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à 18 heures 30,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à la Mairie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Président
Mme Claudine THIRANOS, Vice-présidente
Carole BERGER JACOB, Guy BIGON, Michel BOULESTEIX, Ghislaine CLEMENT, Marie-José DASSONVILLE, Marie-Hélène GOIX.

Étaient absents excusés : Brice BRUNET, Jean DECROIX, Jean-Michel GARROY (procuration donnée à Guy BIGNON), Chimina NEGLOKPE et Bernadette VOOGSGERD (procuration donnée à Philippe AUDEBERT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il procède à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 pour ce qui concerne la section de fonctionnement ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20230405-D-2023-05-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,



Philippe AUDEBERT